

## ARRETE ADM 2017-01 relatif à la mise a disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU

Le Maire de la commune de Conilhac-Corbières,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-10, L 123-13-1, R123-19 et R 123-24 ;  
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants ;  
Vu la loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et habitat n°2993-590 du 2 juillet 2003 ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 avril 2008 approuvant son Plan Local d'Urbanisme.  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 décembre 2012 approuvant la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;  
Vu la délibération du conseil municipal n°37 en date du 20 juillet 2015 prescrivant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;  
Vu la délibération du conseil municipal n°59 en date du 12 décembre 2016 régissant les modalités d'organisation de la consultation ;  
Vu la notification du projet aux personnes intéressées en date du 15 décembre 2016 ;  
Vu les pièces du dossier soumis à mise à disposition du public ;

### Article 1 :

Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme de la commune de Conilhac-Corbières en ce qui concerne :  
l'implantation d'un parc éolien sur le territoire  
Considérant que le projet concerne des terrains classés en zone naturelle (N) dans le PLU et que le règlement tel qu'il est rédigé ne permet pas la réalisation de ce projet.

En mairie de Conilhac-Corbières pour une durée de 1 mois, du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2017 inclus.

### Article 2 :

Les pièces du PLU modifié seront tenues en mairie de Conilhac-Corbières à la disposition des intéressés pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir 1<sup>er</sup> février au 28 février 2017 inclus.

- Lundi de 13h à 19h
- Mardi de 8h15 à 12h15 et de 13h à 16h
- Jeudi de 13h à 19h
- Vendredi de 8h15 à 13h.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de Conilhac Corbières est chargé de l'exécution du présent arrêté.



A Conilhac-Corbières,  
Le 16 Janvier 2017

Le Maire,

Serge BRUNEL